

## COMITE TECHNIQUE MINISTÉRIEL du 5 mai 2020

# DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Ministre,

L'Union FO Justice ne peut débiter ce Comité Technique sans honorer la mémoire des victimes du COVID-19. La grande faucheuse emporte nos aïeux et plonge la nation dans les profondeurs de la tristesse et de l'effroi. Nul doute que cette tragédie laissera des traces indélébiles dans les mémoires collectives.

Derrière la crise, un horizon de solidarité se profile et le bien commun semble devenir la préoccupation d'une société meurtrie. Pour autant, certains ne semblent pas s'inscrire dans cet élan national souhaitant un retour aux valeurs humaines.

En effet, le refus de la reconnaissance en maladie professionnelle du COVID-19 par le ministre de la santé démontre une dynamique inverse. Par ce choix, le gouvernement fait un bras d'honneur aux milliers d'agents qui assurent la continuité du service public. Pouvons-nous compter sur votre intervention Madame la ministre pour exprimer votre désapprobation et soutenir les professionnels de la Justice comme l'a fait votre homologue au ministère de l'intérieur, et comme l'Union FO Justice vous l'a demandé par courrier en date du 9 avril 2020, encore sans réponse de votre part ?

L'Union FO Justice salue le dévouement et l'abnégation de l'ensemble des fonctionnaires du ministère de la Justice toutes filières et tous corps confondus. Au péril de leur santé, ils ont relevé le défi de la solidarité républicaine en assurant la continuité des missions, en dépit de la destruction méthodique du service public aux fins d'externalisation.

**Madame la ministre, le marasme engendré par le COVID-19 ne masquera pas les errements de notre ministère.**

L'Union FO Justice a pris ses responsabilités en étant en justice afin de dénoncer l'absence de garantie en matière de sécurité ainsi que le décret inique retirant des RTT et des jours de congés.

L'Union FO Justice dénonce le simulacre de dialogue social organisé par certaines directions. Alors que la DSJ et la DPJJ ont consulté les Organisations Syndicales au sujet du déconfinement, la DAP a fait le choix du DIKTAT en imposant des décisions de manière unilatérale sans consulter ni informer préalablement les corps intermédiaires. La DAP semble d'ailleurs préférer communiquer ses choix stratégiques à travers les réseaux sociaux avant même les avoir partagés avec ses personnels et leurs représentants.

Le trône du ministère de la Justice est visiblement un fauteuil vide puisque la chancellerie n'exerce aucune autorité sur une DAP dans la toute-puissance agissant à sa guise au détriment de la représentation légitime que sont les Organisations Syndicales. La déliquescence des contre-pouvoirs au sein de notre ministère est l'expression d'une démocratie en danger.

**Madame la ministre, à défaut de contenir vos troupes, accordez-nous au cours de cette instance un moment de vérité loin des artifices de la communication politique en répondant explicitement aux nombreuses interrogations du personnel de Justice.**

En matière sanitaire, l'Union FO Justice souhaite connaître l'état des stocks disponibles et obtenir la garantie que tous les agents du ministère, sans distinction, pourront disposer de masques homologués et de solutions hydro-alcooliques.

Considérez-vous acceptable que certaines structures souffrent de pénurie de masques ? Considérez-vous acceptable que les personnels de la DSJ, les personnels administratifs, les personnels d'insertion et de probation, les personnels techniques et de nombreux cadres y compris dans le millénaire ne puissent accéder aux moyens de protection ? Considérez-vous acceptable que lorsque notre ministère fournit à ses professionnels des masques fabriqués pour l'agroalimentaire en lieu et place de masques chirurgicaux, certains demandent aux chefs de service de retirer les étiquettes pour que personne ne s'en rende compte ?

Pour l'**Union FO Justice**, cette situation est intolérable et nous exigeons des masques suffisamment protecteurs pour tous et en toutes circonstances de travail. La protection des agents doit être la priorité absolue.

S'agissant des tests, l'**Union FO Justice** réclame la généralisation des tests pour l'ensemble des professionnels du ministère ainsi que les personnes placées sous main de justice. Sur ce point, nous souhaiterions connaître le plan d'action établi par nos hiérarques afin de s'assurer d'un accès prioritaire et rapide aux tests.

En matière de déconfinement, l'**Union FO Justice** plaide en faveur d'une montée en charge très progressive, dans la continuité des annonces du Premier Ministre. Ce qui nous paraît fondamental en premier lieu est de prendre le temps d'évaluer les dispositifs en matière RH et sanitaire avant une quelconque prise de décision. Et c'est la raison pour laquelle l'annonce du DAP sur Twitter et dans les médias, la veille d'un long week-end, de la réouverture des parloirs est une précipitation irresponsable qui pourrait avoir des conséquences graves le 11 mai prochain en cas de marche arrière.

### **Deux facteurs doivent prévaloir pour amorcer une reprise sereine : l'inventaire et l'assurance d'un accès au matériel de protection pour le personnel, la population pénale et les familles.**

Pour l'**Union FO Justice**, tous les acteurs de la Justice doivent être sensibilisés à la nécessaire priorisation des dossiers afin de ne pas augmenter significativement la charge de travail au risque d'encombrer les services et de mettre en tension l'ensemble du ministère.

Le maintien du télétravail pendant la crise est salubre mais des conditions strictes sont indispensables pour encadrer et sécuriser les professionnels. Les agents ne peuvent pas être en ASA et en télétravail en même temps contrairement aux souhaits de certains cadres. L'administration doit assurer la mise à disposition de matériels compatibles et adéquats dans les meilleurs délais.

S'agissant des entretiens en présentiel, au-delà de leurs caractères impératifs, les équipements de protection doivent être fournis le cas échéant. Lorsque le télétravail ne peut être envisagé, la présence en personnel dans les structures doit être réduite à la stricte nécessité de continuité de service.

L'**Union FO Justice** attire votre attention sur l'absence de soutien à l'égard de l'ensemble des personnels. Ces derniers doivent constamment palier à des situations complexes en l'absence de positionnement clair des décideurs. Isolés et parfois pris pour cible par certains, ils ne doivent pas être des responsables par procuration d'un abandon de leur ministère.

**L'Union FO Justice rappelle que les congés bonifiés doivent faire l'objet d'une attention particulière et exige une anticipation afin de permettre aux agents de bénéficier de leur droit en toute quiétude.**

**Enfin, madame la ministre, l'Union FO Justice maintient ses revendications. La prime doit être attribuée à l'ensemble des fonctionnaires de ce ministère sans distinction. Les congés doivent être restitués et le retrait de la journée de carence maintenu jusqu'au terme de la crise.**

Fait à Draveil, le 5 mai 2020  
Les Représentants CTM  
de l'**Union FO Justice**